

Appel d'offres VILLE DE MONTRÉAL

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de la gestion de projets immobiliers

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 5972

Descriptif : Complexe Chaussegros-de-Léry – Phase 1, Aménagement des espaces administratifs de la Direction des affaires civiles

Date d'ouverture : jeudi, 22 novembre 2018

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 17 octobre 2018

Visite supervisée des lieux : N/A. ou Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le lundi, 22 octobre à 13h30, à l'adresse courriel suivante : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Les visites auront lieu : du 24 au 30 octobre 2018 inclusivement selon l'horaire suivant : 9h00 à 10h15, 11h00 à 12h15, 13h00 à 14h15 et 15h00 à 16h15.

La durée des visites prévues est de 75 minutes. Veuillez indiquer au moment de la prise de RDV, le nombre de personne qui assisteront à la visite.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 17 octobre 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Le Devoir_ _x_ Autre à préciser* : _____

Système à deux enveloppes : oui _____ non __x__

Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ? _____ N/A_____

